Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_17-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (22) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absente excusée (1) : Patricia LE VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 22	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-17 Syndicat Intercommunal pour le Centre de Secours d'AURAY
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Le syndicat assure l'organisation et la gestion du Centre de Secours d'AURAY.
Il regroupe les communes d'AURAY, PLUNERET, Ste ANNE D'AURAY, CRAC'H, BRECH, LOCOAL-MENDON et PLOEMEL.
Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'AURAY.
Il est administré par un comité syndical composé de 2 délégués par collectivité territoriale désignés par les conseillers municipaux des communes adhérentes.

Lorsque le conseil municipal doit procéder à des nominations, l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_17-DE

Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
Le Conseil municipal élit comme délégués au Syndicat Intercommunal pour le Centre de Secours d'AURAY :

- Délégué titulaire : Madame Patricia LE VIGOUROUX
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-François FERTIN

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE